

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR)

ENCADREMENT / CONCEPTEUR



RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE :

Arrêté du 22 décembre 2015 : précise les modalités d'application de l'arrêté du 15 février 2012 modifié relatif à la mise en œuvre de la réforme anti-endommagement. Il encadre l'examen par QCM permettant aux personnes intervenant sous la direction des responsables de projet de travaux et des exécutants de travaux d'obtenir en premier lieu une attestation de compétence délivrée par un centre d'examen agréé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la MER (MEEM).

OBJECTIFS :

- ◆ Connaître et maîtriser la réglementation DT-DICT.
- ◆ Comprendre les enjeux de la réforme DT-DICT, repérer les acteurs concernés et savoir retrouver les obligations du guide technique et des fiches techniques.
- ◆ Analyser les exigences de l'examen AIPR Encadrant/Concepteur

PROGRAMME :

- ◆ **LES ENJEUX DE LA REFORME**
 - * Comprendre les enjeux
 - * Prendre connaissance de la situation
- ◆ **IDENTIFIER LES DIFFERENTS RESEAUX ET LES RISQUES**
 - * Les réseaux sensibles
 - * Les réseaux non sensibles
- ◆ **LE DECRET DU 5 OCTOBRE 2011 ET L'ARRETE D'APPLICATION DU 15 FEVRIER 2012**
 - * Les différents acteurs
 - * Où se situer ?
 - * Les clauses de marché
 - * Les classes de précisions
 - * Le principe de DT et de DICT
 - * Les travaux urgents...
- ◆ **PREPARATION ET ORGANISATION DE CHANTIER**
 - * Les plans, le repérage et les affleurants
 - * La détection des réseaux
 - * Les sondages
 - * Le marquage piquetage...
- ◆ **LES REGLES D'APPROCHE A PROXIMITE DE RESEAUX**
 - * La découverte du guide technique
 - * Les fiches techniques
- ◆ **LE RECOURS A L'ARRET DE CHANTIER**
 - * La gestion des dommages
 - * Les mesures à respecter en cas de dommage
- ◆ **PASSAGE DE L'EXAMEN AIPR**

METHODES—MOYENS PEDAGOGIQUES :

Grâce à de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, technicien expérimenté dans le domaine AIPR et la formation pour adultes, amène les stagiaires à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.

PUBLIC CONCERNE :

Lire IMPERATIVEMENT le Guide Technique « réseaux et canalisations » de l'INERIS.

Architecte et conducteur de travaux.

Directeurs d'exploitation, opérationnel, technique et de travaux.

Chef de chantier, de projet, de service travaux clients et assistant chef de chantier.

PRE-REQUIS :

Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 8 pers maxi

DUREE DE LA FORMATION : 1 jour (7h00).

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ QCM AIPR réalisé sur support informatique (1 ticket par candidat) sur la plateforme du MEEM.
- ◆ Remise d'une attestation de formation valable 5 ans et d'une attestation de réussite ou d'échec à l'examen de l'AIPR.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'évaluation par demi-journée.